

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 017-2018

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.46

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Elimination des passages à niveau sur les routes cantonales du Jura bernois

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier, aussi bien sous l'angle technique que sous celui des possibilités financières du canton, la possibilité de supprimer les passages à niveau dans le Jura bernois sur les routes cantonales des catégories A et B, notamment ceux aménagés entre La Cibourg et Sonceboz, sur le Plateau d'Orange et aux Reussilles.

Développement :

Au mois de novembre 2016, j'ai déposé devant le Grand Conseil un postulat demandant prioritairement d'étudier la possibilité d'améliorer sensiblement le tracé de la route 30 entre Sonceboz et La Cibourg en envisageant plusieurs variantes accompagnées de l'estimation des dépenses d'investissement qu'impliqueraient leur réalisation.

Le Conseil-exécutif avait proposé le rejet en déclarant que le trafic de transit dans le Vallon de St-Imier était trop faible pour justifier la construction d'une telle route de contournement des localités de cette vallée. Considérant les arguments du Conseil-exécutif et l'accueil mitigé suscité par ma proposition, j'avais retiré ce postulat.

Il n'en demeure pas moins que la route 30 présente l'inconvénient sérieux de croiser en deux endroits (à Renan et à Cormoret) la ligne ferroviaire Bienne — La Chaux-de-Fonds. Dans le Jura bernois, d'autres passages à niveau présentent des dangers et contribuent à ralentir la fluidité du trafic. On pense notamment au passage à niveau du Plateau d'Orange qui coupe la route cantonale 248 entre Tramelan et Tavannes ainsi qu'au passage à niveau situé juste au début de la route 248.1 qui mène à St-Imier et La Chaux-de-Fonds par Les Breuleux.

Il est bien connu que tous les passages à niveau présentent des dangers. Accessoirement, il faut aussi convenir qu'ils contribuent à ralentir la fluidité du trafic.

Il paraît ainsi opportun d'étudier la suppression des passages à niveau aménagés sur les routes cantonales des catégories A et B du Jura bernois.

Destinataire

- Grand Conseil